

La résistible marchandisation de la force de travail

Eustache KOUVELAKIS

De la critique de la marchandise à la critique du marché

« Le monde n'est pas une marchandise » : c'est à n'en point douter sous l'impact de ce mot d'ordre du mouvement dit « antimondialisation ¹ que la question d'une critique de la marchandise et de la marchandisation est de nouveau à l'ordre du jour. Non pas comme thème de débats abstraits mais comme enjeu porté par des pratiques et des luttes collectives, d'une manière qui n'est pas sans rappeler la critique de la « société de consommation » brandie par les mouvements socio-culturels des années 1960. Cette dernière comparaison fait toutefois immédiatement ressortir la distance qui sépare les situations. Dans les années 1960, il s'agissait de reformuler les termes d'une critique de la société qui émergeait de l'« âge d'or » (E. J. Hobsbawm) du capitalisme triomphant de l'après-guerre et du bouleversement radical des modes de vie et des normes de consommation (jusque dans la classe ouvrière massivement considérée comme socialement « intégrée » désormais) qui semblait reléguer à un lointain passé (dans les pays du « centre » du moins) les problèmes de la pénurie, de la pauvreté, et de l'incertitude face à l'avenir. Aujourd'hui, à l'inverse, la critique de la marchandisation répond à une longue période d'hégémonie néolibérale, qui a vu la remise en cause de bon nombre de compromis sociaux de la période antérieure, la réapparition à grande échelle de problèmes que l'on croyait révolus (le chômage de masse, le paupérisme, les sans-abri...), le retour à une

1. Ou, selon certains, « anticapitaliste », ou encore « altermondialiste » ; la question de l'(auto)dénomination n'est pas encore tranchée, elle est un enjeu interne à ce mouvement.

perception sombre et inquiète de l'avenir. Dans un pays comme la France, quatrième puissance économique mondiale, nous en sommes déjà, depuis le milieu des années 1970, à la deuxième génération à vivre moins bien que celles qui l'ont précédée², ce qui signale un tournant de portée sans doute épocale.

Or, même si une partie des secteurs investis dans les mobilisations de l'après-Seattle – et auxquels le livre, sur lequel nous reviendrons en conclusion, de Naomi Klein *No Logo* sert de vade-mecum – se fixe sur la critique de marchandises symboles de la diffusion d'un certain type de consommation (le « lifestyle » façonné par les « marques » en tant qu'univers culturel), la force du mot d'ordre précité (« le monde n'est pas une marchandise ») est sans doute à chercher ailleurs : dans sa capacité à exprimer le refus des politiques qui, au nom du « libre jeu des forces du marché », conduisent à la destruction systématique d'acquis sociaux liés à la forme d'Etat qui s'est construite au cours de l'après-guerre, principalement dans les pays du « centre ». Ce dont il est question, ce n'est plus tant de l'aliénation imputée à la consommation standardisée de masse (et à sa capacité de manipulation/colonisation de la sphère subjective) mais des effets dévastateurs des vagues de privatisations et de dérégulation, du démantèlement de pans entiers du droit du travail et des systèmes de protection sociale, du saccage des services publics. Et c'est l'effet conjugué de ces processus qui est rendu responsable de l'extension de la marchandisation à de nouveaux territoires : ceux créés par le passage à l'étape de la production de masse de nouveaux produits (liés aux NTIC³ ou aux technologies du vivant), ou par la transformation des modes de vie et de la subjectivité (dans la sphère de la consommation individuelle, jusque dans le corps humain). Mais c'est surtout du retrait, ou plutôt du redéploiement, de l'État national-social de type keynésien, dont il s'agit. Dans la ligne de mire de la re-marchandisation néo-libérale se trouvent en effet aussi bien les secteurs les plus liés à son versant État-providence (protection sociale, systèmes de santé, retraites), que ceux qui incarnent son rôle d'acteur économique (les transports et les télécommunications) et jusqu'à ses fonctions « régaliennes », notamment répressives (privatisation plus ou moins poussée du système pénitentiaire, explosion du « marché » de la surveillance et de la sécurité).

Davantage que la consommation privée ou la « gigantesque collection de marchandises », sous laquelle, pour reprendre la célèbre phrase inaugurale du *Capital*, « apparaît [...] la richesse des sociétés

2. Cf. Chauvel (2002a) et (2002b).

3. Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

dans lesquelles règne le mode de production capitaliste »⁴, ce qui est en cause c'est plutôt le « marché ». Non pas le lieu paisible de transactions interindividuelles, l'ordre transparent, spontanément autorégulé et décentralisé cher aux visions néo-libérales, mais le marché comme *réalité politique*, mécanisme d'allocation de ressources fonctionnant comme instance de concentration de forces sociales, qui ignore toute entrave *a priori* et brise activement toute résistance à son déploiement (ce qui rend bien illusoire la distinction faite naguère par l'ineffable Lionel Jospin entre « société de marché » et « économie de marché »). Le marché, donc, comme dispositif directement lié à la grande entreprise capitaliste (tout particulièrement, s'agissant de l'ère néo-libérale, de la finance), nullement opposé mais, bien au contraire, puissamment soutenu par l'Etat.

Voilà qui nous ramène vers un terrain familier à une tradition d'analyse et de débat qui se réclame de Marx et qui a toujours tenu à rappeler qu'en rester à la seule critique de la marchandise équivaut à se cantonner à la seule sphère de la circulation et des échanges marchands, *i.e.* à la *surface* du mode de production capitaliste⁵. Pour simplifier à l'extrême, la démarche en question consiste à traverser cette surface, non pour l'évacuer en tant que simple apparence inessentielle, mais pour pénétrer dans le « saint des saints », la « boîte noire » si l'on veut du mode de production, pour atteindre le niveau des procès de production. À partir de là, il devient possible de refaire justement le chemin en sens inverse, et de ressaisir de l'intérieur la sphère de la circulation et des échanges marchands, en remplaçant les phénomènes propres à la sphère de la circulation marchande par rapport aux articulations internes des procès de production. Plus même, c'est la prédominance de cette sphère de la circulation (« la forme-marchandise est la forme générale du produit du travail, [...] c'est le rapport social entre les hommes en tant que possesseurs de marchandises qui est le rapport social dominant⁶ ») qu'il faudra expliquer en tant qu'effet du recouvrement de la production par la circulation propre au mode de production capitaliste, forme développée si l'on veut du fétichisme de la marchandise, systématisée par le discours des économistes, forme

4. Marx (1993) 39.

5. « C'est ainsi que, dans la société développée, les choses se présentent à la surface comme monde des marchandises immédiatement présent. Mais cette surface comme monde des marchandises renvoie elle-même et au-delà d'elle même à des rapports économiques qui sont posés comme rapports de production », Marx (1980) 166.

6. Marx (1993) 68.

assurément constitutive de l'idéologie secrétée par le mode de production lui-même.

Ces débats ont connu un regain de vitalité au cours de la période évoquée auparavant (les décennies 1960-70), lorsque la critique adressée à la « société de consommation » et à l'« aliénation » (ce que Boltanski et Chiappello ont récemment appelé la « critique artiste ») tendait à considérer comme obsolète la théorie marxienne de l'exploitation capitaliste et, plus généralement, la pertinence d'une compréhension des rapports sociaux (et de la pratique politique) en termes de luttes de classes. L'argumentation du marxisme revenait alors à mettre l'accent sur le rôle déterminant des rapports de production, et tout particulièrement des formes de domination capitalistes inscrites dans la soumission réelle et la division capitaliste du travail⁷. Malgré ses mérites, la limite de ce type d'analyses, que certains, du côté du marxisme, avaient déjà relevée à l'époque⁸, apparaissait dès lors que le primat accordé au procès de production immédiat (tout particulièrement aux formes d'assujettissement du travail dans la production) tendait à occulter le caractère marchand des rapports capitalistes, tout particulièrement le statut de cette marchandise très particulière qu'est la force de travail⁹. Or de ce point dépend l'ensemble de la compréhension du mode de production capitaliste (dorénavant MPC). Il suffit de rappeler que, dans l'exposé du *Capital*, l'entrée en scène (au sens littéral : c'est le fameux moment de la rencontre de ces *dramatis personae*, l'homme aux écus et le possesseur de force de travail) de cette marchandise représente précisément la détermination qui conduit à « prendre congé de cette sphère de la circulation simple ou de l'échange des marchandises », l'« Eden des droits innés de l'homme »¹⁰, pour

7. Cf. les critiques adressées à Debord et à sa « société du spectacle » par Poulantzas [Poulantzas (1981) 73] et à Baudrillard par Andréani [Andréani (1989a) 510-511].

8. Cf. notamment Lipietz (1979) 66-68, 94, plus récemment Artous (1999) 128-131.

9. Il faudrait mentionner ici le courant de l'opéraïsme italien qui, de la figure de l'« ouvrier-masse » des années 60 à celle de la « multitude » d'aujourd'hui surgissant du « travail immatériel », en passant par l'« ouvrier social » des années 70, a toujours nié le caractère marchand des rapports capitalistes, lui substituant une vision de la société comme gigantesque extension/généralisation du procès de production et des formes de « commandement politique » que ces diverses configurations historiques sont censées incarner. D'où, notamment, une vision homogène, linéaire et euphorisante des formes de « subjectivité antagonique », dont rien, et surtout pas l'existence de rapports marchands, ne semble en mesure d'enrayer l'irrépressible (omni)puissance créatrice.

10. Marx (1993) 198.

pénétrer dans cette autre, beaucoup moins idyllique, de la production capitaliste proprement dite.

Aujourd'hui, après deux décennies de restructuration capitaliste menée sous l'égide du néolibéralisme, nous sommes sans doute moins enclins à minimiser ce statut marchand de la force de travail, et les conséquences qu'il emporte. Pour préciser les choses, énonçons l'hypothèse qui nous servira de fil directeur dans les développements qui suivent : si le thème de la marchandisation du monde se présente aujourd'hui avec une acuité particulière, c'est en tant que conséquence d'un processus de re-marchandisation de la « force de travail ». Ce processus met en jeu l'ensemble des conditions de reproduction de cette force, *i.e.* le marché du travail et ses présupposés non-marchands, tels que la famille, le salaire « indirect » (ou « différé » : les prestations sociales, les retraites), les mouvements de populations (intra- et inter-étatiques) ainsi que les formes de l'intervention de l'État. La re-marchandisation, qui s'articule elle-même à la restructuration des procès de production et de la division du travail (la production en flux tendus, les nouvelles techniques de management), implique bien autre chose que le simple jeu de mécanismes marchands. Le redéploiement des formes de l'intervention étatique, lui-même inscrit dans la longue durée du MPC, en représente une dimension constitutive, et non un simple accompagnement ou une garantie externe (*a fortiori* un contrepoids). Quant à ses conséquences, elles s'avèrent d'une importance décisive pour la compréhension des conditions de l'action des classes dominées et des perspectives politiques ouvertes par le cycle de luttes qui se déploie actuellement.

Une marchandise très spéciale : la force de travail

Le statut très particulier de la marchandise « force de travail » saute aux yeux dès les premières étapes de l'analyse marxienne du MPC : le prolétaire vend sa capacité de travail (de la disponibilité à la dépense de travail, non objectivée dans une activité ou un support particulier) en tant que marchandise. La force de travail est précisément la seule marchandise dont la valeur d'usage est de produire de la valeur (et même davantage que celle nécessaire à sa reproduction : c'est le secret de l'exploitation capitaliste en tant qu'extorsion de plus-value), tout en ayant elle-même une valeur, correspondant au travail nécessaire à sa propre reproduction. Or, pour être opératoire, cette définition appelle immédiatement quelques qualifications essentielles :

1. – Tout d’abord, l’obligation pour le prolétaire de vendre sa force de travail, que le capitaliste considère comme un présupposé quasi-naturel de la production, est le résultat d’un processus qui n’a rien de naturel, et qui a été historiquement le terrain d’un sanginaire affrontement de classes. Il repose sur une *double* séparation. De la première, la séparation d’avec les moyens de production (résultat de l’expropriation de la paysannerie et/ou de l’exode rural), découle l’incapacité du prolétaire à se constituer en unité de production (marchande ou non). De la seconde, la séparation de la reproduction de sa force de travail et du procès de production¹¹, son incapacité à reproduire son existence tout court autrement que par la vente de sa capacité de travail, qui rend, par la médiation du contrat de travail, le travailleur responsable de sa reproduction. Cette reproduction se fait de manière « privée », *i.e.* en extériorité par rapport aux conditions de la production capitaliste¹², en général dans le cadre du « ménage », (d’où la question du « mode de production domestique », non marchand par définition, et de son articulation au mode de production capitaliste dominant¹³). Elle ne s’effectue pas, en d’autres termes, en tant que production de marchandise : le ménage n’est pas une unité économique marchande (même s’il entretient des relations marchandes avec son environnement), élever des enfants n’est pas – malgré les frais engagés – assimilable à un « investissement » et la force de travail elle-même n’est pas un « produit », reproductible en masse à l’instar d’une savonnette ou d’une machine-outil¹⁴.

2. – De plus, la « valeur » de la marchandise « force de travail » (le panier de biens nécessaire à sa reproduction) est elle-même une grandeur très particulière. Il ne s’agit pas de reproduire un *item* particulier d’un panier de biens, mais la vie de celui qui est censé le consommer. Et le seuil de ce qui est nécessaire à sa reproduction est historiquement variable, *i.e.* il n’existe qu’en rapport à une norme

11. Seconde séparation souvent oubliée dans les analyses inspirées pourtant de Marx, comme le souligne fortement B. Lautier. Cf. Lautier (1977) 71.

12. Contrairement à ce qui se passe par exemple dans une économie d’autosubsistance, ou communautaire (où il n’y pas de coupure entre production et consommation), dans le servage ou dans la production corporative, où le travailleur fait lui-même partie des conditions objectives de la production, et lui est « attaché ». « Privée » s’entend ici non pas au sens juridique mais au sens (économique) où Marx parle de « travaux privés », *i.e.* « menés indépendamment les uns des autres », Marx (1993) 86.

13. La référence classique est Meillassoux (1992). Cf. également Andréani (1989b) 54-59, Delphy (1998) 31-98, Lipietz (1979) 135-139.

14. C’est l’existence même de cette limite « absolue » que confirment à leur façon les récits de science-fiction, d’Aldous Huxley à Philip K. Dick, qui projettent (en la naturalisant) une machinerie sociale ayant aboli cet obstacle structurel.

collective de consommation, qui dépend elle-même des luttes et des rapports de forces établis entre le capital et le travail autour de la détermination du salaire. Il y a toutefois davantage. Le salaire directement versé par le capitaliste au prolétaire tend en effet à se ramener à la « valeur journalière » de sa force de travail (le minimum nécessaire à sa reproduction « sous une forme étiolée »), en dessous de sa valeur de reproduction « à qualité normale »¹⁵, tout particulièrement de sa reproduction en dehors des périodes d'activité (chômage ou retraite) et de l'entretien du « ménage » (le travail domestique n'est pas rétribué directement, il n'est ni capitaliste, ni marchand, mais il produit des valeurs d'usage qui contribuent à la reproduction de la force de travail, dont il abaisse de ce fait la valeur). La variation du salaire comme « prix » de la force de travail autour de sa valeur, *i.e.* sa tendance à chuter en dessous de celle-ci, révèle l'« ouverture » essentielle d'un MPC « laissé à lui-même », le caractère non-automatique de son « fonctionnement », synonyme de constante menace pour la simple survie physique des prolétaires¹⁶. On voit donc que la question de la reproduction de la force de travail fait d'emblée intervenir des institutions extérieures à l'achat-vente de la force de travail : la famille, et des institutions (étatiques et/ou non-marchandes) qui prennent en charge une partie de la valeur de cette force que les capitalistes ne rétribuent pas directement, le tout en fonction de l'état du rapport de forces entre le capital et le travail.

3. – Ce n'est pas tout : la « qualité normale » de la reproduction de cette force ne se limite pas à celle de son état physique, fût-il au-delà de la « forme étiolée » à laquelle tend à le ramener la pression capitaliste sur le salaire. Elle comprend d'une part sa formation et, de l'autre, sa disponibilité à travailler, sa capacité à accepter la *discipline* imposée par la soumission du travail au capital au sein même du procès de production. Capacité qui met également en jeu les conditions de la reproduction des agents de cette force au sein de la division sociale du travail, au niveau des trajectoires individuelles et collectives, intra- et intergénérationnelles. Ce processus non plus n'a rien d'un automatisme, il est l'objet permanent de la lutte qui oppose le travail au capital, et même l'ensemble de la société aux conditions de la domination de classe qui la régissent. Il excède d'emblée le champ d'action du capitaliste individuel (et l'espace propre à l'unité de production), faisant apparaître, au niveau justement de la constitution tendancielle de ces capitaux multiples en capital social, la nécessité d'institutions,

15. Ce sont les formulations de Marx, (1993) 194.

16. Cf. la démonstration de J. Bidet in Bidet (1985) 71-87.

juridiquement « privées » ou « publiques », (mais cette distinction présuppose l'existence de l'Etat capitaliste), assurant la gestion de cet aspect « global » de la reproduction de la force de travail.

4. – Enfin, à la question de la « qualité » de la force de travail, il faut ajouter celle de la quantité, à savoir la permanence de son approvisionnement (en fonction du caractère cyclique de l'activité productive propre au MPC), de l'impératif de l'obtenir au moindre coût possible et des conditions générales de sa mobilité ou, plus exactement, de sa mobilisation. Là encore éclate la particularité de la « marchandise force de travail » : d'une part, en tant que produit d'une double séparation des moyens de production et de reproduction, elle doit bien, comme toute marchandise, se vendre, pour « réaliser » sa valeur, sans être assurée à l'avance d'y parvenir : insécurité fondamentale de la condition prolétaire (doublée de la concurrence constante entre travailleurs), « risque spécifiquement prolétarien » selon l'expression de S. de Brunhoff¹⁷. Car le « saut périlleux » que la force de travail doit effectuer pour se vendre, comme tout autre marchandise, n'est en rien comparable à celui des autres. Le contrôle capitaliste des conditions de l'achat-vente de la force de travail prend en effet « la forme d'une relation entre niveau du salaire et niveau de l'emploi, par la formation d'une surpopulation relative » [Brunhoff (1982) 11], d'une « armée de réserve » qui recouvre, nous y reviendrons, tout un spectre de situations, de la gestion du paupérisme à la main d'œuvre féminine et à l'immigration. Une surpopulation de taille certes variable selon les moments du cycle mais structurellement nécessaire à l'accumulation du capital.

Là où les économistes voient une simple loi de l'offre et de la demande de travail réglant mécaniquement, comme un jeu de bascule entre forces symétriques, le niveau du salaire, Marx saisit la spécificité de la « loi de population » propre au MPC : « les dés sont pipés. Le capital agit des deux côtés à la fois. Quand son accumulation multiplie d'un côté la demande de travail, elle multiplie de l'autre l'offre des travailleurs, en « libérant » ceux-ci, tandis que la pression des inoccupés contraint au même moment les occupés à mobiliser plus de travail, et donc dans une certaine mesure, rend l'offre en travail indépendante de l'offre en travailleurs. Sur cette base, le mouvement de la loi de l'offre et de la demande de travail parachève le despotisme du capital »¹⁸. Et perpétue, en retraçant en permanence la configuration des

17. Brunhoff (1982) 18 (reprise d'une formule d'H. Hatzfeld).

18. Marx (1993) 718.

« populations » alternativement attirées et repoussées par le cycle de l'accumulation, la violence originelle de la prolétarianisation.

Il convient de souligner que l'unité de ces aspects du processus de marchandisation de la force de travail ne peut être qu'instable et contradictoire : prenons le cas du rapport entre le quatrième (la gestion de la « loi de population » propre au MPC) et le premier de ces aspects, lui-même considéré du point de vue de la « deuxième » séparation entre procès de production et reproduction de la force de travail. L'impératif d'approvisionnement en force de travail (au moindre coût) pousse violemment le capitalisme à « suturer » la séparation en question et à « attacher » à nouveau la force de travail aux conditions « objectives » de la production : de là les tendances au « servage urbain », ou au « deuxième servage » dans les campagnes, à l'esclavage et au travail dépendant engagé sous des formes diverses (de *l'indenture servant* exporté vers le Nouveau Monde au livret de travail et à l'organisation des migrations de population active) et jusqu'au travail forcé instauré au cœur d'un appareil industriel moderne par les nazis¹⁹. Tous ces phénomènes relèvent de la modernité capitaliste et témoignent de la constante tentation autoritaire, pour ne pas dire « totalitaire »²⁰, du marché du travail. Ils mettent directement en jeu les conditions de la mobilité de la force de travail, son statut juridique, les formes de l'intervention étatique de sa gestion (nous y reviendrons dans un instant).

Le statut hautement paradoxal, grevé de contradictions, de la marchandise force de travail s'impose ainsi de toute part : en permanence soumis à la violence de la transformation en marchandise, en même temps que, de par les exigences de sa reproduction, fondamentalement extérieur à celle-ci. Marquée par le caractère extrême de sa condition « prolétaire », celle de « population » potentiellement (et pour une part réellement) « excédentaire », réduite au rang de marchandise jetable ou, selon les termes de Marx, de

19. Cf. Moulier-Boutang (1998), et, pour une orientation, en apparence, contradictoire, à notre sens complémentaire, Gaudemar (1979). Soulignons à cet égard l'importance des travaux de Meillassoux, qui ont permis de mettre en évidence l'importance décisive des modes de reproduction. Outre son analyse déjà citée du mode de production domestique, il faut mentionner celle de l'esclavage comme mode de reproduction excluant la parenté, instaurant un régime de stricte séparation (« agamie ») entre dominants et dominés et constituant ces derniers en véritable « corps social » séparé du reste de la société : cf. Meillassoux (1986).

20. Tentation qui constitue le substrat traumatique transposé dans les récits allégoriques de science-fiction évoqués auparavant.

« matériau humain disponible »²¹, la force de travail ne cesse d'affirmer son irréductibilité, allant jusqu'à imposer des formes juridico-politiques relativement durables débordant son statut marchand et pourtant subordonnées à celui-ci.

Marchandisation et « liberté » du travail

C'est dans l'articulation des aspects contradictoires du processus de marchandisation qu'il convient de chercher l'ancrage de l'intervention étatique dans la gestion de la force de travail, ou plus exactement la construction d'un dispositif de gestion de la force de travail comme forme de l'intervention étatique dans l'accumulation capitaliste. Cette intervention n'est donc pas un facteur exogène, garantissant de manière plus ou moins instrumentale (par rapport aux nécessités de la classe capitaliste) ou fonctionnelle (par rapport au mécanisme impersonnel de l'accumulation) les conditions de la reproduction, elle est une forme de médiation interne, combinant et réaménageant en permanence les modalités de la marchandisation contradictoire de la force de travail²². De l'expropriation de la paysannerie à la législation sanguinaire contre les vagabonds, de la détermination des salaires et de durée de la journée de travail à l'organisation des formes de mobilité et de la mobilisation des travailleurs, en passant par les instances chargées de leur « disciplinarisation » et de leur formation (*workhouse*, prison, école) et jusqu'à la gestion du salaire différé et à l'encadrement/stabilisation du mode de vie ouvrier (politique de la famille, du logement, etc.), l'État est présent partout où la reproduction de la force est rejetée en extériorité par le capital. Soit directement, soit de manière médiate, à travers des institutions juridiquement « privées » mais dont la place dans le champ des rapports sociaux est assignée par l'État (qui n'est rappelons-le « ni public, ni privé, [mais] la condition de toute distinction entre le public et le privé²³ »). Sans l'État, comme le souligne E. Balibar, la force de travail « ne serait pas une marchandise »²⁴ et c'est parce qu'elle est irréductible à sa marchandisation que l'existence, l'extension et les formes de la présence étatique même sont un enjeu permanent de l'affrontement de classe. Et en ce sens il n'est bien entendu nullement indifférent qu'elle

21. Marx (1993) 710.

22. Balibar (1990) 215-234 et Brunhoff (1982) 7-29

23. Althusser (1976) 84.

24. Balibar (1990) 232.

soit « publique » ou « privée », avant tout répressive ou plutôt « intégratrice » et porteuse d'avancées sociales.

Ce processus est à l'œuvre dès la qualification juridique de la force de travail en « travail salarié libre ». Historiquement, nous l'avons déjà relevé, celle-ci n'est en rien le statut « spontanément » accordé au travail dépendant par le capitalisme. Elle se présente comme une manière, construite dans l'histoire, d'articuler le premier et le quatrième aspect de la marchandisation de la force de travail au détriment (relatif) du dernier, *i.e.* en « refoulant » la tentation autoritaire/totalitaire du travail « lié », quitte à la déplacer à l'« extérieur », soit dans les « périphéries » du système mondial, soit dans un secteur déterminé dans les pays du centre (la main d'œuvre « illégalisée » par les politiques étatiques de l'immigration, à la mobilité territoriale limitée, parfois même incapable de changer d'employeur). Autant dire que le « travail salarié libre » est loin d'être la seule forme de travail dépendant, séparé des moyens de production et produisant de la plus-value ; il n'apparaît comme tel que dans certaines conditions historiques, lorsqu'un rapport de forces (imposé par les luttes de tous ceux soumis à l'assujettissement du travail « engagé » ou forcé) permet de desserrer les liens forgés (ou reconstruits) par le capitalisme entre le travailleur et les conditions de sa reproduction²⁵. Pourtant, seul le « travail salarié libre » permet de pousser à son terme la séparation entre la reproduction et la production structurellement inscrite dans le MPC, et c'est en ce sens qu'il peut être considéré comme la « norme »²⁶. Et cela même si l'imposition de cette norme se heurte à une contre-tendance récurrente de ce même MPC et qu'elle ne s'opère que de haute lutte et toujours de manière incomplète (l'hypothèse d'un MPC « pur », *i.e.* d'une prise en charge intégrale du mode de reproduction par le MPC²⁷, ne constituant qu'un « passage à la limite »).

Autant dire que cette diction juridique-étatique spécifique de la double séparation qui définit le statut paradoxal de la marchandise force de travail est foncièrement ambivalente : d'une part, bien entendu, en

25. Cf. Moulier-Boutang (1998), tout particulièrement 243-270.

26. C'est également en ce sens que Marx écrit que le travail salarié constitue le « pré-supposé » de l'esclavage moderne « purement industriel », Marx (1980) 163.

27. Ce que Lipietz a plaisamment désigné comme « l'hypothèse du prolétaire célibataire vivant à l'hôtel » [Lipietz (1979) 136-137]. On retrouve implicitement dans cet énoncé le phantasme d'un univers de production sans rapport de parenté, que l'esclavage ou le travail forcé mettront en pratique (à ceci près qu'ils présupposent un extérieur permettant le réapprovisionnement constant en main d'œuvre non-reproductible).

présentant, à travers le « petit théâtre du droit »²⁸ que Marx installe au cœur de son exposé, comme échange entre sujets et libres et égaux ce qui n'est qu'une relation asymétrique saturée de subordination, de nécessité et de conflit, elle consacre et légitime, en la présentant comme « liberté » d'un rapport intersubjectif, un rapport social de dépossession et de soumission de la force de travail (qui n'existe que collectivement, comme classe-en-formation) au capital anonyme et impersonnel. C'est l'aspect mystificateur du contrat de travail, et de la « liberté » apportée par le marché, sur laquelle Marx et la tradition marxiste ont insisté, et que les juristes ont du reste fini par reconnaître²⁹. Un aspect qui rejaillit à son tour dans la langue juridique elle-même, laquelle a toutes les peines du monde à qualifier (au moyen de ses catégories « homme »/« chose », « contrat »/« propriété ») l'*objet* du contrat de travail, à savoir le rapport de domination exercé sur le corps du travailleur lorsqu'il passe sous le commandement de l'employeur³⁰. D'où la désormais légendaire indétermination du contrat de travail.

La langue juridique n'est cependant pas un simple voile, occultant la réalité des rapports sociaux ; en les disant, ou plus exactement en les « présentant » aux agents, elle les façonne, elle intervient dans leur constitution. En légalisant la liberté effective de changer d'employeur (et de lieu de travail), donc d'échapper aux formes de fixation et servitude que le capitalisme historique a constamment créées et reproduites, elle en fait un « droit » de « rupture du contrat », qui trouve sa contrepartie dans le « droit » de l'employeur de licencier le salarié, élément fondamental de la « liberté » (d'entreprendre), *i.e.* du droit de propriété. La reconnaissance de cette liberté passe ainsi par son inscription dans un ordre juridique qui la relativise, l'encadre et la hiérarchise par rapport à d'autres, la situant ainsi d'emblée sur le terrain des rapports capitalistes, dont l'asymétrie (et le caractère antagoniste) est à nouveau « transfigurée » par la fiction d'une relation « librégale » la mobilité/liberté du salarié *vs.* la mobilité/liberté de licencier du capitaliste. Ainsi énoncée la « liberté du travail » devient le « concept des formes d'existence de la force de travail comme marchandise »

28. Sur la fonction de cette métaphore théâtrale, cf. Kouvelakis (1997), où j'essaie de montrer son rôle dans la (re)présentation, à travers le droit, des rapports sociaux et de leur fonctionnement, ainsi que dans la reprise (par l'État, qui fait de sa diction une norme de droit) de la langue des échanges, secrétée par la sphère de la circulation. Je précise à titre d'autocritique que, dans ce texte, je suis également tombé dans le piège de la sous-estimation du statut marchand de la force de travail, attribuant l'individualisation validée et refaçonnée par le droit aux seuls effets de la division capitaliste du travail.

29. Supiot (2002) 112-124.

30. Cf. Supiot (2002) 45-66.

[Gaudemar (1976) 223] qui façonne la mobilité spécifiquement capitaliste de celle-ci.

Il en va de même lorsque le droit reconnaît le caractère collectif des « parties » engagées dans le contrat de travail, en incorporant (mais à une place subordonnée) dans la langue contractuelle des éléments qui lui sont *a priori* externes et même antinomiques³¹ (le « statut », l'« intérêt collectif », que les théoriciens jusnaturalistes classiques, par exemple les rédacteurs de la loi Le Chapelier, ne pouvaient qu'assimiler à des résidus précapitalistes/corporatifs). Là encore, le droit démontre sa plasticité et s'imagine « sortir du dilemme de la subordination volontaire, en restituant au salarié sa qualité de sujet libre, sans remettre en cause sa situation subordonnée : on lui rend au plan collectif l'autonomie dont il est privé au plan individuel » [Supiot (2002) 139]. La spécificité de la marchandise force de travail se trouverait ainsi reconnue, le droit encadrant le contrat de travail ne pouvant être assimilé au droit civil des contrats. Par-là même, cependant, le droit conforte, en l'aménageant, la subordination du travail au capital, qu'il transpose sur son terrain. La dimension collective des droits, conventions et même formes d'action est reconnue, mais là aussi elle est circonscrite, soumise à une hiérarchie interne des droits, où, en cas de conflit, c'est, en dernière instance, toujours le droit du contrat individuel qui prime : le « droit de grève » fonctionne « sur le mode du contrat de travail, donc du droit de propriété »³².

La scène juridique ne connaît en effet que des « parties » – fussent-elles collectives, à l'instar des « partenaires sociaux » signant une « convention collective » – symétriques, libres et égales en droit. Toutefois, loin de les « refléter » (de manière plus ou moins déformée ou mystificatrice), elle intervient activement dans la construction des « intérêts » ainsi reconnus, par la détermination juridique des entités collectives en question et leur constitution en véritables appareils (l'« entreprise », la « branche », les « groupements d'intérêt » et autres « partenaires sociaux » dont les syndicats, les unions patronales, et leur mode de fonctionnement), typiquement dotés d'une forme « représentative » (cf. les règles très particulières dans le droit du travail

31. Michel (1983) 238-239, Supiot (2002) 27-33. Soulignant la plasticité du droit, J. Robelin va jusqu'à le qualifier de procès de « statutarisation de l'ensemble de la vie sociale » exhibant de la sorte sa fonction de « diction de l'unité » de celle-ci, Robelin (1994) 11-14.

32. Edelman (1978) 46. C'est toute la question de la grève dite « illicite » ainsi « métamorphosée en exécution anormale du contrat de travail, ce qui permet de qualifier la participation à une telle grève de faute dans l'exécution du contrat » [Supiot (2002) 145].

de la « représentation » et de la « représentativité »³³) car d'emblée situés sur le terrain de l'État.

Le procès de démarchandisation/remarchandisation de la force de travail

On retrouve la même ambivalence dans l'ensemble des formes étatiques de gestion de la force de travail. À la fois immanente et extérieure à l'accumulation du capital, l'intervention étatique (seule) permet d'articuler de l'intérieur les aspects contradictoires de la marchandisation de la force de travail, qu'elle enserme de tous côtés dans un maillage institutionnel et juridique compact. Disciplinarisation et formation, régulation des conditions de mobilité et d'approvisionnement, durée et conditions de travail ou détermination du salaire, prise en charge des conditions de la reproduction (de la protection sociale au logement), rien ne saurait *a priori* échapper à la médiation active de l'État capitaliste. Aveu du caractère irréconciliable des contradictions engendrées par le MPC, celle-ci, Marx le souligne avec force³⁴, sauve le capital des effets (auto)destructeurs de son propre fonctionnement. Traversée de contradictions, elle exprime pour une part des compromis arrachés de haute lutte, qu'elle stabilise (plus ou moins provisoirement) tout en les subvertissant de l'intérieur, facilitant ainsi leur remise en cause ultérieure par les dominants.

Prises entre les exigences contradictoires de la marchandisation de la force de travail, les institutions étatiques s'efforcent de les satisfaire, sans nécessairement fonctionner elles-mêmes de manière marchande³⁵. Ainsi les *workhouses*, mi-prisons mi-fabriques, visaient avant tout à « discipliner » les pauvres, à les fixer et à leur inculquer la discipline et l'« éthique » du travail, (à ceux qui se trouvaient dans leurs murs mais aussi aux autres, en les terrorisant), et non à produire pour dégager du profit. Il en était de même pour les institutions (juridiquement) « privées » ou « publiques » d'assistance, chargées de « moraliser » celles et ceux tombés dans les rangs du paupérisme, de stabiliser leur condition de reproduction (en valorisant la cellule familiale, en essayant de stabiliser une « famille ouvrière » type) et de réguler leur mobilité sur le marché de travail. Leur finalité était capitaliste-marchande mais non leur fonctionnement et leur structure internes, strictement

33. Edelman (1973) 110-142, Supiot (2002) 142-147.

34. Marx (1993) 540.

35. Brunhoff (1982) 17.

subordonnés à cette finalité pourtant, dont ils exhibaient la face obscure.

La résistance acharnée du mouvement ouvrier a permis, du moins pendant tout une période, de faire reculer l'aspect le plus répressif de ces institutions et de les réorienter vers une prise en charge élargie, « socialisée », des conditions de reproduction de la force de travail : protection sociale et retraites, éducation et santé, logement, le tout à travers une gestion complexe du « salaire indirect ». Par la réduction de l'insécurité fondatrice de la condition prolétaire, s'est ainsi amorcée une dé-marchandisation partielle de la force de travail, qui a trouvé son expression la plus aboutie, et la plus durable dans les institutions de l'État dit « providence », de l'État national-social qui a cristallisé le compromis de classe de l'après-guerre (dans les pays du centre).

Pourtant, tout au long de cette période, ces mêmes institutions n'ont jamais cessé de fonctionner sur un double principe, diversement pondéré selon les conjonctures et les contextes, d'assistance/contrôle disciplinaire et d'assurance/sécurité. Seul le second, qui découle de l'instauration du salaire indirect ouvrant sur une logique de droits, peut être considéré comme s'attaquant significativement à l'insécurité de la condition prolétaire. Sans la supprimer cependant, et de manière inégale, retraçant les lignes de clivage au sein de la classe³⁶. La prise en charge étatique de la reproduction de la force de travail aboutit en fait à une gestion différenciée de celle-ci, à la construction d'un continuum liant les travailleurs socialement « intégrés » (dans des limites qui ne peuvent être dépassées, la possibilité toujours présente du chômage, et du déclassement qui s'ensuit, en est l'indice) et les « pauvres », expression irréductible de la population « excédentaire » caractéristique du MPC. C'est par leur action à l'intérieur de ce continuum que les diverses institutions produiront une classification hiérarchisante, qui sépare les populations plus ou moins « marginalisées » et les transforme en cibles de politiques combinant, selon des proportions variables (liées au rapport de forces) assistance/contrôle, assurance/sécurité ou répression ouverte.

En ce sens, il convient de souligner que l'attaque néo-libérale contre l'État-providence ne signifie pas le retrait pur et simple de l'État, mais avant tout son redéploiement, sa réorientation vers l'assistance/contrôle et la répression au détriment de l'assurance/sécurité³⁷. La

36. Brunhoff (1986) 80-89.

37. Cf. Bouquin (2002), Wacquant (1999). Cf. également Hirsch (1991), qui parle de procès d'« étatisation » extensive (*Prozeß der Durchstaatlichung*), qu'il associe curieusement à une tendance à l'« autonomisation » de l'État (qualifié de) « postfordiste », là où on pourrait au contraire considérer que le néolibéralisme a

hausse des budgets consacrés à la construction des prisons ou aux armements³⁸, dans un contexte de freinage accentué du salaire indirect et de poussée vers la mobilité sociale descendante, s'explique ainsi aisément. D'un point de vue « qualitatif » cependant, pour imposer la remise au travail dans les conditions dictées par la restructuration capitaliste, l'action des appareils étatiques s'est avant tout employée à démultiplier les catégories au sein de la force de travail, chacune d'entre elles faisant l'objet d'un traitement de plus en plus différencié.

Les politiques « actives » de retour à l'emploi (combinant des formes d'allocation et/ou de crédit d'impôts et de revenu salarial) mises en œuvre dans plusieurs pays européens ont ainsi produit une multiplication (souvent ingérable par les institutions elles-mêmes) des diverses catégories concernées par ces panoplies de mesures « ciblées »³⁹, dont la conditionnalité de plus en plus stricte entend rompre avec la logique des droits (supposée encourager l'« oisiveté » et les comportements d'« assistés ») qui fut celle de l'État-providence. Ces politiques accompagnent et, en réalité, accentuent les tendances à la segmentation du marché du travail. Elles aggravent la subordination des travailleurs (avant tout des travailleuses) aux aléas d'un marché qui les confine à des emplois de plus en plus précaires et sous-payés. Loin de favoriser l'« autonomie individuelle » qui est leur but affiché, encore moins de combattre la paupérisation de pans entiers de la population, leurs effets tendent plutôt à banaliser, et même à « socialiser », le coût de la précarisation accrue du travail et à renforcer la tendance à la compression des salaires, sur un mode qui n'est pas sans rappeler l'effet « *Speenhamland* » tel qu'il est décrit par K. Polanyi⁴⁰. La réduction du

tout fait pour détruire les médiations qui permettaient à l'État d'être autre chose qu'un simple « comité de gestion des affaires communes de la bourgeoisie », pour reprendre la célèbre formule du *Manifeste*.

38. Aux États-Unis, entre 1979 et 1990, les dépenses pénitentiaires publiques se sont accrues de 325% au titre du fonctionnement et de 612% au chapitre de la construction, soit trois fois plus vite que les crédits militaires [Wacquant (1999) 78]. En 1980, elles représentaient 63% du plus important programme d'aide sociale (AFDC), en 1993 157% de ce même programme [Wacquant (1998) 21]. Sur la courbe des prestations sociales en France, cf. Duménil & Lévy (2000) 66-68.

39. Travailleurs à temps partiel, jeunes, familles monoparentales, chômeurs de plus ou moins longue durée, conjoints ou non des cas précités, bénéficiaires de diverses prestations cumulables ou pas, les critères pouvant se combiner pour produire à l'infini de nouvelles classifications, cf. Bouquin (2002).

40. Cf. la démonstration essentielle de Bouquin (2002), qui conclut à la convergence croissante des politiques entre les divers pays européens étudiés. La possibilité d'une « voie social-démocrate », essentiellement nord-européenne, distincte du modèle néolibéral de *workfare*, telle qu'elle était encore envisagée par Esping-Andersen (1996) paraît de plus en plus illusoire.

coût du travail est du reste devenu l'objectif de plus en plus clairement affiché aussi bien des entreprises capitalistes que des politiques étatiques, qui la financent très généreusement, (y compris l'ex-« gauche plurielle » en France ⁴¹), aux antipodes du partage négocié des gains de productivité qui a fait les belles heures du capitalisme « fordiste » et de l'État keynésien. Avec des effets tout à fait spectaculaires puisque, pour ne citer que deux exemples, le salaire ouvrier aux États-Unis est aujourd'hui plus bas qu'en 1973, tandis qu'en France, il a stagné pendant toute la décennie 1985-1995, et très faiblement augmenté depuis – cela au moment où les revenus boursiers et patrimoniaux s'envolaient ⁴².

La fragmentation de la force de travail à travers le développement des formes d'emploi précaire et de la « flexibilité », puissamment étayés par des politiques étatiques de re-mobilisation/disciplinarisation du travail, constitue une tendance lourde (mais une tendance seulement, du moins en Europe, où le contrat de travail à durée indéterminée reste la norme ⁴³). Elle s'inscrit dans un mouvement plus large de déstabilisation, de retour aux formes les plus directes de la contrainte marchande, qui touche, selon des modalités certes différenciées, l'ensemble du salariat. Ce mouvement combine la pression constante exercée sur le marché du travail dans son ensemble par le chômage de masse et la partie la plus précarisée de la force de travail, la mise en place de dispositifs plus ou moins contraignants de « retour au travail » (*workfare*), ainsi que l'érosion des protections contre l'insécurité inhérente à la prolétarianisation (procédures de licenciement, protection sociale et assurance chômage, retraites et système de santé). Le noyau du salariat « normal » est ainsi exposé, y compris des secteurs comme l'emploi public et ce que l'on nomme en France les « cadres ». D'une manière générale, l'affaiblissement du droit, par le biais de sa procéduralisation (qui délègue aux « partenaires » le soin de fixer le « contenu ») et de sa privatisation (par la montée de l'« entreprise » comme véritable appareil de production juridique ⁴⁴) s'inscrit dans ce mouvement de segmentation de la force de travail. Il signale la reprise en main directe par le capital des conditions de sa reproduction, l'État

41. Cf. Concialdi (2001) 128-137 et Sterdyniak (2001) 43-51.

42. Sur les évolutions respectives des États-Unis et de l'Europe, cf. Duménil & Lévy (2000) 62-64, Freeman (1998), Richet (2002) 36-44, sur la France, Chauvel (2002b), et pour une comparaison France/États-Unis des revenus de la finance, Duménil & Lévy (2000) 165-180.

43. En France, l'emploi hors-CDI représente, en 1995, 8,8% du total des emplois (7,1% en 1990) [Didry (2002) 89], aux États-Unis, à la même date, 26,4% du volume total de l'emploi, et 24,6% en 2000 [Richet (2002) 35].

44. Robelin (1994) 44-50 et Supiot (2002) 170-177 et 240-254.

retraçant lui-même (via le déplacement des frontières entre « public » et « privé », « loi » et « négociation ») les formes de réorganisation interne de la domination capitaliste.

Le mouvement en question n'est pourtant saisi dans toute sa portée que lorsque le double processus qui touche l'extrémité inférieure du continuum de la population laborieuse, à savoir les travailleurs migrants et la population pénale, est pris en compte. C'est sans doute là qu'apparaît le plus ouvertement l'aspect plus répressif, violent, du pilotage étatique de la re-marchandisation de la force de travail. Le redéploiement de l'État libéral s'y manifeste d'une part en tant que vaste dispositif acculant et maintenant dans la clandestinité, *i.e.* dans une situation de privation de droits et d'extrême vulnérabilité (proche de formes de travail servile), une partie croissante de la force de travail migrante, avec des retombées en termes de régulation disciplinaire et de pression sur les salaires qui touchent la totalité de celle-ci (y compris la partie légale), et, par-là même, l'ensemble de la population active ⁴⁵. A cela s'ajoute la « boucle du nœud pénal [passée] autour des fractions de la classe ouvrière déstabilisée par la montée du salariat précaire et le délitement de la protection sociale » ⁴⁶, et qui débouche sur le nouveau « grand renfermement » que traduit l'augmentation spectaculaire, et même vertigineuse dans le cas des États-Unis, de la population carcérale ⁴⁷ dans les principaux pays capitalistes.

L'Etat pénal et sécuritaire, à travers sa fonction de contrôle, de punition, de stigmatisation et de neutralisation des parties les plus fragiles de la population laborieuse, s'affirme comme le fer de lance de l'État libéral paternaliste émergent, dont l'aspect « assistantiel » (qui tend à se substituer à la logique universaliste des droits de l'Etat social considéré comme « dépassé ») constitue un pendant nécessaire, prioritairement tourné vers d'autres catégories-cibles : les familles, les femmes et les enfants. Ce n'est qu'au prix de cette nouvelle « discipline

45. Cf. Bell (2003), Morice (1997) et Terray (1999) qui soulignent le rôle des travailleurs étrangers, réguliers et irréguliers, en France, dans l'expérimentation de relations de travail fondées sur la flexibilité et la précarité.

46. Wacquant (1999) 77.

47. Aux États-Unis, la population carcérale a triplé en 25 ans, pour passer en 1998 à 1,8 million de personnes, en France elle fait plus que doubler pendant la même période (mais le taux d'incarcération est très inférieur à celui d'outre-Atlantique). L'écrasante majorité de cette population est issue de la classe ouvrière : 83% en Angleterre (Wacquant (1999) 101) ; en France, selon une étude menée en 1981, 33,7% des détenus étaient ouvriers au moment de l'arrestation auxquels s'ajoutent 36,2% déclarés « sans profession », qui sont d'une manière générale, d'anciens ouvriers, [Mossé (1985) 166-169].

du travail »⁴⁸ que peuvent être imposées des réalités comme la (ré)apparition des « travailleurs pauvres », le rétablissement des taux de profit et la polarisation de classe, qui succèdent à des décennies de luttes contre les inégalités menées dans le cadre de l'État social.

Si, à l'ère de l'émergence du MPC, la force de travail n'a jamais pu devenir marchandise sans l'État, la re-marchandisation en cours ne peut, elle non plus, jamais s'effectuer sans l'active médiation de l'État libéral sécuritaire. Effet continué d'une même histoire. Qui explique aussi ce qui peut paraître irrationnel d'un point de vue économique, à savoir que ce même État livre au « marché » des pans entiers de la reproduction sociale (des infrastructures à divers aspects du salaire indirect) qui étaient sous son contrôle en acceptant de s'acquitter du coût exorbitant de cette cession et de ses (durables) retombées⁴⁹. Sans oublier bien sûr que ces cessions peuvent représenter un pactole gigantesque pour un capital financier redevenu maître du jeu (les fonds de pension et autres formes d'épargne salariale et de retraite par capitalisation) ou un débouché juteux pour des investissements assoiffés de rentabilité à court terme (le bradage des télécommunications, des services de l'électricité, des transports, de l'eau).

Au total, la re-marchandisation de la force de travail menée sous l'égide du néolibéralisme s'affirme bien comme le foyer actif d'une marchandisation élargie de secteurs entiers de l'activité sociale. Expression d'une défaite de grande ampleur des dominés, elle contribue puissamment à une « dépréciation » à la fois économique, politique et symbolique de la classe ouvrière⁵⁰. Ses effets se font sentir en son sein même et se traduisent par l'affaiblissement du sentiment d'appartenance de classe, l'acceptation d'une image de soi dévalorisée, la rupture des solidarités et l'exacerbation concomitante des « petites différences » (notamment entre les générations ou entre les « nationaux » et les « autres »)⁵¹. La re-marchandisation c'est aussi cela, la déstructuration des capacités d'action collective et l'éclatement de la classe face à la pression de la concurrence entre travailleurs.

48. Sur le cas britannique du *workfare* imposé par la politique blairiste, cf. Gray (1998).

49. C'est aux États-Unis, que l'on trouve les cas le plus criants de cette irrationalité apparente, l'État finançant, par exemple, à coups de milliards des tentatives de privatisation du système scolaire, sans parler de la « socialisation » des coûts exorbitants engendrés par la faillite de la cession au privé d'infrastructures et de services de base (l'électricité de la Californie confiée à Enron...). Cf. Richet 13-23 et 92-93.

50. Brunhoff (1986) 13.

51. Cf. Beaud & Pialoux (1999), *passim*.

Le mouvement antimondialisation : une critique en acte de la marchandisation ?

Dans quelle mesure le cycle de mobilisations et de luttes sociales qui a symboliquement débuté avec les manifestations de Seattle en 1999, et qui s'est poursuivi avec les rassemblements de Porto Allegre, de Gênes et de Florence, représente-t-il le début d'une rupture avec la domination du néolibéralisme ? Et que signifie-t-il pour le processus que notre analyse a placé en son centre, *i.e.* la re-marchandisation de la force de travail ? Certes, il faudrait commencer par rappeler que ce mouvement est lui-même extrêmement hétérogène, tant par sa composition interne que par les objectifs mis en avant par ses multiples composantes, et qu'il lui manque, jusqu'à présent du moins, cette capacité de coordination et d'articulation qui lui permettrait d'affirmer une alternative politique. Par ailleurs, il convient de souligner que, à l'encontre de maintes analyses, même si la question de son orientation de classe (de son « hégémonie » si on veut) est loin d'être tranchée, il n'est pas extérieur au mouvement ouvrier, et ce dès le départ, les manifestations de Seattle ayant précisément témoigné de la convergence des *Turtles* (les « tortues », militants écologistes issus des « classes moyennes ») et des *Teamsters* (les routiers syndiqués)⁵².

Qu'en est-il cependant du côté de ce qui apparaît comme le plus emblématique de chaque mouvement émergent, à savoir des secteurs nouveaux, qui entrent dans l'action avec une expérience et des repères très différents de ceux de forces traditionnellement présentes sur le terrain de la lutte sociale ? L'ouvrage de N. Klein, *No Logo* [Klein (2002)], auquel nous consacrerons les remarques qui suivent, nous en fournit un échantillon intellectuel et discursif certes partiel, mais, à en juger par son impact, largement représentatif.

No Logo, considéré comme la « meilleure vue d'ensemble de la marchandisation contemporaine à notre disposition » [Mertes (2000) 169], décortique le rôle culturel joué par ce que l'on pourrait appeler une forme développée de fétichisme de la marchandise : la marchandise elle-même devient un signifiant (la « marque »), largement autonomisé de la valeur d'usage du produit, qui façonne largement les modes et les styles de vie en pénétrant un nombre croissant de lieux et de sphères sociales. La force de la démonstration de N. Klein réside dans le lien qu'elle établit entre ce consumérisme agressif des « marques » et

52. Ainsi que d'autres secteurs du mouvement syndical : cf. Aronovitz (2001), Fantasia & Voss (1999) 5-7. Pour une vue d'ensemble des acteurs impliqués, cf. Aguiton (2001) 118-160.

l'externalisation de la production elle-même, par le biais d'une soustraction en cascade, vers des pays de la périphérie où règnent les formes les plus pures du despotisme de fabrique et de la surexploitation. *No Logo* fournit ainsi une sorte de fondement analytique aux mouvements agissant contre le pouvoir des grandes sociétés (le militantisme *anticorporate* : campagnes contre les *sweatshops* et les multinationales, boycott et subversion culturelle des « marques », etc.) qui représentent le noyau actif des nouveaux secteurs de l'« antimondialisation ».

Il est frappant de constater que la structure de l'ouvrage n'est pas sans présenter quelques analogies avec celle de la critique marxienne de l'économie politique : le premier moment est celui de la circulation (les deux premières parties sont consacrées à la marchandise et au circuit de la distribution commerciale⁵³), puis vient celui de la production à proprement parler⁵⁴, et on termine par le procès d'ensemble, à savoir par la politique des mouvements de contestation des marques et des grandes sociétés⁵⁵. Certes, et l'analogie avec la critique marxienne s'arrête là, les forces motrices de l'accumulation capitaliste (tout particulièrement la recherche du profit qui sous-tend la stratégie des « marques ») passent au second plan (au profit de l'aspect culturel des procès de consommation), le contexte politique global (l'offensive néolibérale) n'est pas vraiment pris en compte, la partie consacrée à la production n'est pas la plus développée. Elle se fonde néanmoins sur un parallèle intéressant entre la surexploitation des travailleurs de la périphérie produisant les produits « marqués » et la dégradation du travail, devenu simple marchandise utilisable et « jetable » à volonté, dans les secteurs de la distribution et de la vente de ces mêmes produits dans les pays du « centre ».

C'est à ce point précisément que les limites de la démonstration deviennent perceptibles : tout se passe en effet comme si N. Klein reproduisait elle-même une part des illusions de la stratégie qu'elle dénonce (des « marques » se suffisant à elles-mêmes, *i.e.* une consommation sans production) à travers cette disjonction radicale, projetée dans l'espace du capitalisme mondial, de la séparation entre circulation/consommation (« ici », dans les pays du centre) et production (« ailleurs », dans la périphérie). Nul hasard donc si, tout au long de ce volumineux ouvrage, les syndicalistes ne semblent exister qu'aux Philippines et si les marchandises en question (celles qui se

53. Cf. « Zéro Espace » et « Zéro Choix », Klein (2002) 29-204 et 205-299.

54. « Zéro Boulot », Klein (2002) 301-417.

55. « Zéro Logo », Klein (2002) 419-653.

prêtent à la stratégie de la « marque ») se limitent à quelques biens de consommation courante (habillement, chaussures, restauration rapide et commerce de détail pour l'essentiel), c'est-à-dire à un secteur relativement limité de l'économie capitaliste.

Les délocalisations dont parle N. Klein représentent certes une réalité, mais elles touchent aussi bien le territoire des États-Unis (des vieilles régions industrielles vers les États du Sud, où règnent des méthodes patronales musclées) et concernent essentiellement certaines branches de l'industrie ou des services (tout particulièrement celles qui sont à l'origine du phénomène des « marques ») à fort coût de main d'œuvre (peu qualifiée) et faible coût de transport. Une analyse se limitant à cela laisse trop de choses en dehors de son champ de vision. Notamment le fait que la production, y compris sous la forme des *sweatshops*⁵⁶, concerne également les États-Unis, et les autres pays du « centre », que l'exploitation peut prendre d'autres formes que celles qui ont cours dans les *maquiladoras* mexicaines et les zones de libre-échange du Sud-est asiatique, et aussi que l'organisation capitaliste des mouvements migratoires de la force de travail permet d'effectuer de véritables « délocalisations sur place » [Terray (1999)]. Il en va de même pour les luttes syndicales, dont le renouveau aux États-Unis même, tout particulièrement dans les secteurs les plus emblématiques de la re-marchandisation de la force de travail (travailleurs de l'entretien et du nettoyage, industrie du loisir, commerce de détail...) est passé sous silence⁵⁷.

Voilà qui aurait sans doute permis de tracer des objectifs moins limités pour les mouvements sociaux que les campagnes de boycott de certains produits ou la mise au point de codes et autres réglementations s'attaquant aux « excès des grandes sociétés dans le monde » [Klein (2002) 658]. N. Klein se montre par ailleurs consciente des limites de ce type de pratiques (récupération de la contestation par les sociétés et les gouvernements, sélectivité dans le choix des objectifs, impuissance d'une action dirigée contre des cibles purement symboliques) et, dans ses écrits plus récents⁵⁸, elle épouse la recherche de coordination et d'alternatives portée par les grandes mobilisations des mouvements « antimondialisation ». Là encore, cependant, ce sont des solutions purement locales qui sont valorisées, la question du pouvoir devant être contournée (pour éviter les errements des expériences passées) et celle

56. Richet (2002) 55-57.

57. Cf. Fantasia & Voss (2003).

58. « Épilogue : deux ans dans la rue, la traversée des symboles (2002) », Klein (2002) 667-684.

de la coordination des pratiques laissée aux soins de la (mythique) transparence procurée par l'usage d'Internet.

Il existe sans doute deux modalités, distinctes mais complémentaires, pour élargir l'horizon des possibles offerts aux mouvements en cours : l'une procède par l'élargissement des cibles, pour toucher le centre du capitalisme néo-libéral (le militarisme, le pouvoir de la finance et des grandes firmes industrielles), l'autre consiste à se placer sur le terrain de ce qui constitue le fondement de la marchandisation de tout le reste : la re-marchandisation de la force de travail. Pour le dire autrement, toute politique qui prétend porter une rupture, fût-elle partielle ou « réformiste », avec le rouleau compresseur néo-libéral est condamnée à rester ineffective, si elle ne s'affirme pas d'emblée comme processus antagoniste à la marchandisation de la force de travail. C'est à cette aune que devront se mesurer les propositions qui sont actuellement en discussion à l'intérieur du mouvement antimondialisation (de la « relocalisation » au renforcement des institutions et autres « régulations » supranationales, en passant par celle du revenu garanti ou des clauses sociales appliquées au commerce international), qui devront montrer qu'elles sont autre chose qu'un cadre d'adaptation au processus de re-marchandisation du travail, comme le laissent penser, par exemple, celles en faveur de l'instauration de diverses allocations déconnectées du travail, maintenant dans la survie la « population excédentaire » et justifiant l'abandon des politiques de « plein-emploi », ou de mesures (juridiques et/ou de formation) d'accompagnement de la « flexibilité », *i.e.* de la mobilité capitaliste des travailleurs et de l'instabilité des formes d'emploi qui l'organisent ⁵⁹.

Franchir aujourd'hui un seuil dans les mobilisations, c'est construire un mouvement social inscrit dans la durée, à la fois international et ancré dans des contextes spécifiques (y compris au niveau national et à celui des entreprises). Un mouvement qui ne se limite pas à la réitération intermittente de contre-sommets ou de forums de discussion mais qui s'avère capable de formuler des revendications et de remporter des succès concrets, pour peser sur le rapport de forces d'ensemble. En ce sens, relier entre elles les luttes contre les formes actuelles de la re-marchandisation du travail – des mobilisations des travailleurs précaires et jetables (dans la restauration rapide, les centres d'appels, le commerce ou l'industrie) à celles pour la défense des retraites, et des

59. Sur les aspects juridiques, cf. Didry (2002) et Garrouste (2002). Sur la question du rapport travail/revenu, cf. l'excellente mise au point de M. Husson [Husson (1996)].

luttons contre les licenciements et les privatisations à celles des travailleurs migrants privés de droits – constitue un objectif qui se présente comme un impératif d'efficacité, une condition quasiment minimale pour arracher une victoire, même partielle. Qui est aussi une condition pour maintenir ouverte la perspective émancipatrice d'un « autre monde », libéré de l'emprise de la marchandise et du marché, un monde dans lequel la force du travail elle-même aura donc cessé d'être marchandise.

Ouvrages et articles cités

AGUITON C. (2001), *Le monde nous appartient*, Paris, Plon.

ARONOVITZ S. (2001), « Seeds of a Movement », in BURTON ROSE D., KATSIAFICAS G., YUEN E. (dir.) (2001), *The Battle of Seattle : The New Challenge to Capitalist Globalization*, New York, Soft Skull Press, pp. 194-200.

ALTHUSSER L. (1976), *Positions*, Paris, Éditions sociales.

ANDREANI T. (1989a et 1989b), *De la société à l'histoire*, t. I (a) et II (b), Paris, Méridiens Klincksieck.

ARTOUS A. (1999), *Marx, l'État et la politique*, Paris, Syllepse.

BALIBAR E. (1990), *Race, Nation, Classe* (avec I. WALLERSTEIN), Paris, La Découverte.

– (et alii) (1999), *Sans papiers : l'archaïsme fatal*, Paris, La Découverte.

BEAUD S. & PIALOUX M. (1999), *Retour sur la condition ouvrière*, Paris, Fayard.

BELL N. (2003), « L'Europe organise la précarité », *Le Monde diplomatique*, n° 589, avril 2003.

BIDET J. (1985), *Que faire du Capital ?*, Paris, Méridiens Klincksieck. (Réédition PUF, 2000).

BRUNHOFF S. de (1982), *État et capital*, Paris, Maspero.

– (1986), *L'heure du marché. Critique du libéralisme*, Paris, PUF.

BOUQUIN S. (2002), « Social Minima in Europe : the Risks of Cumulating Income Sources », www.widerquist.com/usbig/Bouquin.htm

CHAUVEL L. (2002a), *Le destin des générations*, Paris, PUF.

– (2002b) « Pouvons-nous à nouveau parler de classes sociales ? », in J. LOJKINE (dir.) (2002), *Les sociologies critiques du capitalisme*, Paris, PUF, pp. 117-138.

CONCIALDI P. (2001), « Pauvreté et protection sociale : la lente dérive vers le libéralisme », in FONDATION COPERNIC (2001), *Un social-libéralisme à la française ?*, Paris, La Découverte, pp. 115-137.

DELPHY C. (1998), *L'ennemi principal*, t. I, Paris, Syllepse.

DIDRY C. (2002), « Misère de la sociologie et sociologie de la misère », in LOJKINE (2002), pp. 81-104.

DUMENIL G. & LEVY D. (2000), *Crise et sortie de crise*, Paris, PUF.

EDELMAN B. (1973), *Le droit saisi par la photographie*, Paris, Maspero.

– (1978), *La légalisation de la classe ouvrière*, Paris, Bourgois.

ESPING-ANDERSEN G. (1996), « After the Golden Age : Welfare State Dimemna in Global Economy » in ESPING-ANDERSEN G. (dir.) (1996), *Welfare States in Transition*, Londres, Sage.

FANTASIA R. & VOSS K. (2003), *Des syndicats domestiqués. Répression patronale et résistance syndicale aux États-Unis*, Paris, Raisons d'agir.

FREEMAN R. (1998), « Le modèle économique américain à l'épreuve de la comparaison », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 124, pp. 36-48.

GARROUSTE L. (2002), « Les failles du droit social », *Critique communiste*, n° 165, pp. 130-141.

GAUDEMAR J. -P. de (1976), *Mobilité du travail et accumulation du capital*, Paris, Maspero.

– (1979), *La mobilisation générale*, Paris, Champ urbain.

GRAY A. (1998), « New Labour, New Labour Discipline », *Capital & Class*, n° 65, pp. 1-8.

HIRSCH J. (1991), « Fordism and Post-Fordism », in Bonefeld W., Holloway J., *Post-Fordism and Social Form. A Marxist Debate on the Post-Fordist State*, Londres, Macmillan, pp. 8-34.

KLEIN N. (2002), *No Logo. La tyrannie des marques*, Paris, Babel.

HUSSON M. (1996), « Fin du travail ou abolition du salariat ? », *Critique communiste*, n° 144, pp. 30-38.

KOUVÉLAKIS E. (1997), « Le droit comme production et comme re-présentation », in *Marx après les marxismes*, t.II, Paris, L'Harmattan/Futur antérieur, pp. 239-266.

LAUTIER B. (1977), « Forme de production capitaliste et "procès de travail domestique" », *Critiques de l'économie politique*, n° 1 (nouvelle série), pp. 61-90.

LIPIETZ A. (1979), *Crises et inflation, pourquoi ?*, Paris, Maspero.

MARX K. (1980), *Manuscrits de 1857-1858 (« Grundrisse »)*, Paris, Éditions Sociales.

- (1993), *Le Capital, Livre I*, Paris, PUF.
- MEILLASSOUX C. (1986), *Anthropologie de l'esclavage*, Paris, PUF.
- (1992), *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, L'Harmattan.
- MERTES T. (2000), « After Seattle », *New Left Review*, n° 4 (nouvelle série), pp. 168-172.
- MICHEL J. (1983), *Marx et la société juridique*, Paris, Publisud.
- MOULIER-BOUTANG Y. (1998), *De l'esclavage au salariat. Économie historique du salariat bridé*, Paris, PUF.
- MORICE A. (1997), « Les travailleurs étrangers aux avant-postes de la précarité », *Le Monde Diplomatique*, n° 514, janvier 1997.
- MOSSÉ E. (1985), *Les riches et les pauvres*, Paris, Seuil.
- RICHET I. (2002), *Les dégâts du libéralisme. États-Unis : une société de marché*, Paris, Textuel.
- ROBELIN J. (1994), *La petite fabrique du droit*, Paris, Kimé.
- SUPIOT A. (2002), *Critique du droit du travail*, Paris, PUF.
- STERDYNIAK H. (2001), « Une stratégie macroéconomique timide » in FONDATION COPERNIC (2001), pp. 31-58.
- TERRAY E. (1999), « Le travail des étrangers en situation irrégulière ou la délocalisation sur place », in BALIBAR E. (*et alii*) (1999), pp. 9-34.
- POULANTZAS N. (1981), *L'État, le pouvoir, le socialisme*, Paris, PUF.
- WACQUANT L. (1998), « L'ascension de l'État pénal en Amérique », *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, n° 124, pp. 7-26.
- (1999), *Les prisons de la misère*, Paris, Raisons d'agir.